

La pavane des saisons ,
dance nouvelle de la
composition de Monsr
Pecour,... mise au jour
par Mr Feuillet,...

Pécour, Guillaume-Louis (1653-1729),Feuillet, Raoul Auger (1660?-1710). La pavane des saisons , dance nouvelle de la composition de Monsr Pecour,... mise au jour par Mr Feuillet,.... 1700.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

La Pavanne de Saisons

DANCE NOUVEILLE

*DE LA COMPOSITION DE MONS^R. PECOUR
Pensionnaire des menus plaisirs du Roy,
et Compositeur des Balets de l'Acade-
mie Royale de Musique de Paris.*

et mise au Jour.

*Par M^r. FEUILLET M^e. de Dance
Auteur de la Chorégraphie*

se vend dix sols.

A PARIS



*Chez le sieur FEUILLET Rue de Bussy.
Faubourg Saint Germain à la Cour Imperiale*

et Chez

*Michel Brunet dans la grande salle du Palais
au Mercure galand. Inv. 1633*

Avec Privilège du Roy 1700.

v. 1780.

Au Lecteur.

La **CHOREGRAPHIE**, où l'art de décrire la Dance, est un Livre qui a été si favorablement receu du public. que ie me trouve obligé de lui donner des marques de mon zèle.

Voicy la Pavane des Saisons de la Composition de Monsieur Pecour, ce nom seul amy Lecteur t'inspire assez que cette Dance nouvelle ne peut estre que du goût de tout le monde. il y a longtems qu'on s'est imaginé qu'on ne pouvoit porter la Dance à un plus haut degré de perfection. quelle étoit. mais on est revenu de ce prejuge, les pieces differentes que M.^r Pecour compose tous les jours nous font reconnoitre avec plaisir nôtre erreur il est un de ces hommes dont le génie est inépuisable et qui ne cessera jamais de s'attirer un aplaudissement universel.

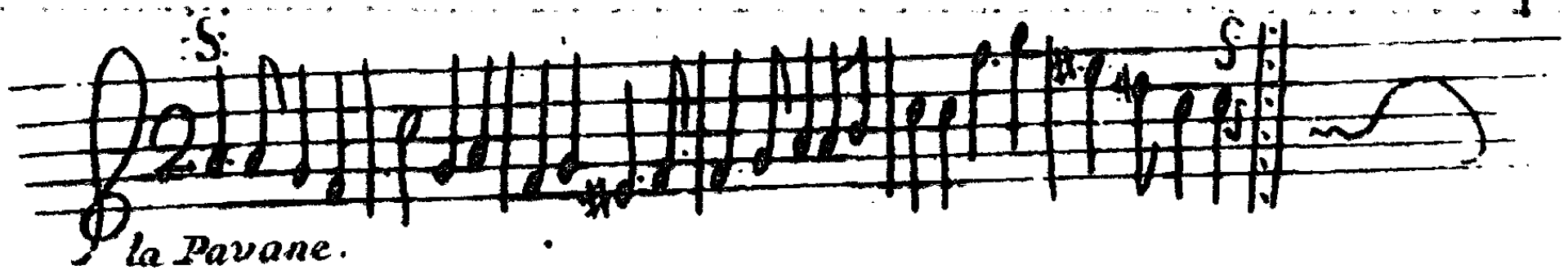
DANS peu de tems je te donnerai un Passe pied nouveau du même Autheur, et ensuite un Recueil de ces belles Entrées de balet tant pour homme que pour femme

Ceux qui n'ont pas la Chorégraphie ni sçauront rien comprendre, mais avec l'instruction de ce livre il ny a point de Dance tant difficile. quelle soit qu'ils ne puissent aisément déchiffrer.

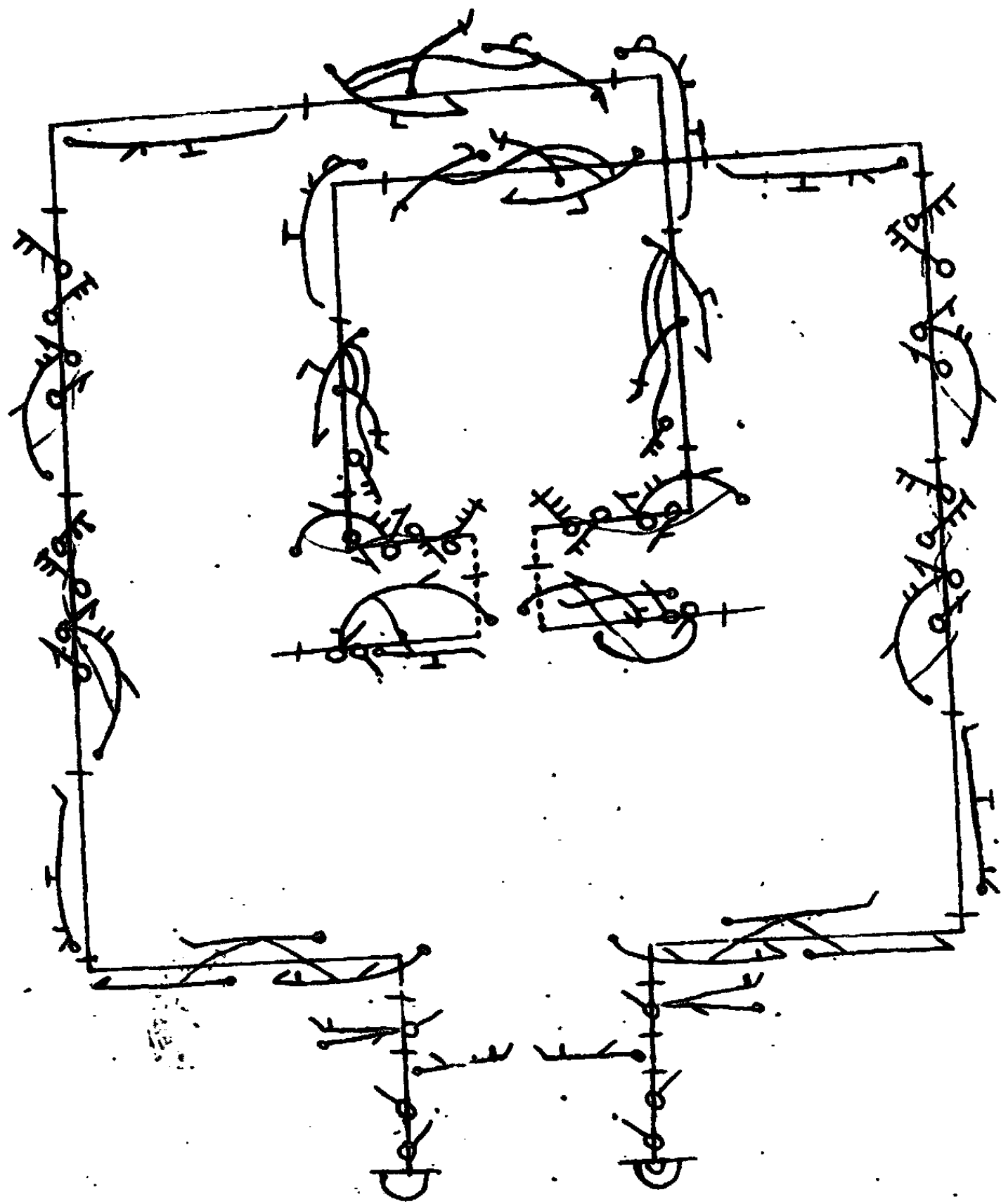
Les Maîtres à Dancer des Provinces et des cours étrangères qui voudront avoir des balets ou autres Dances sur quel air et quel mouvement que ce soit n'auront qu'à m'écrire et à m'envoyer des airs notez, on leur enverra la Dance écrite et compose dans le goût que l'air le demande et le tout à un prix raisonnable.

Feuillet.

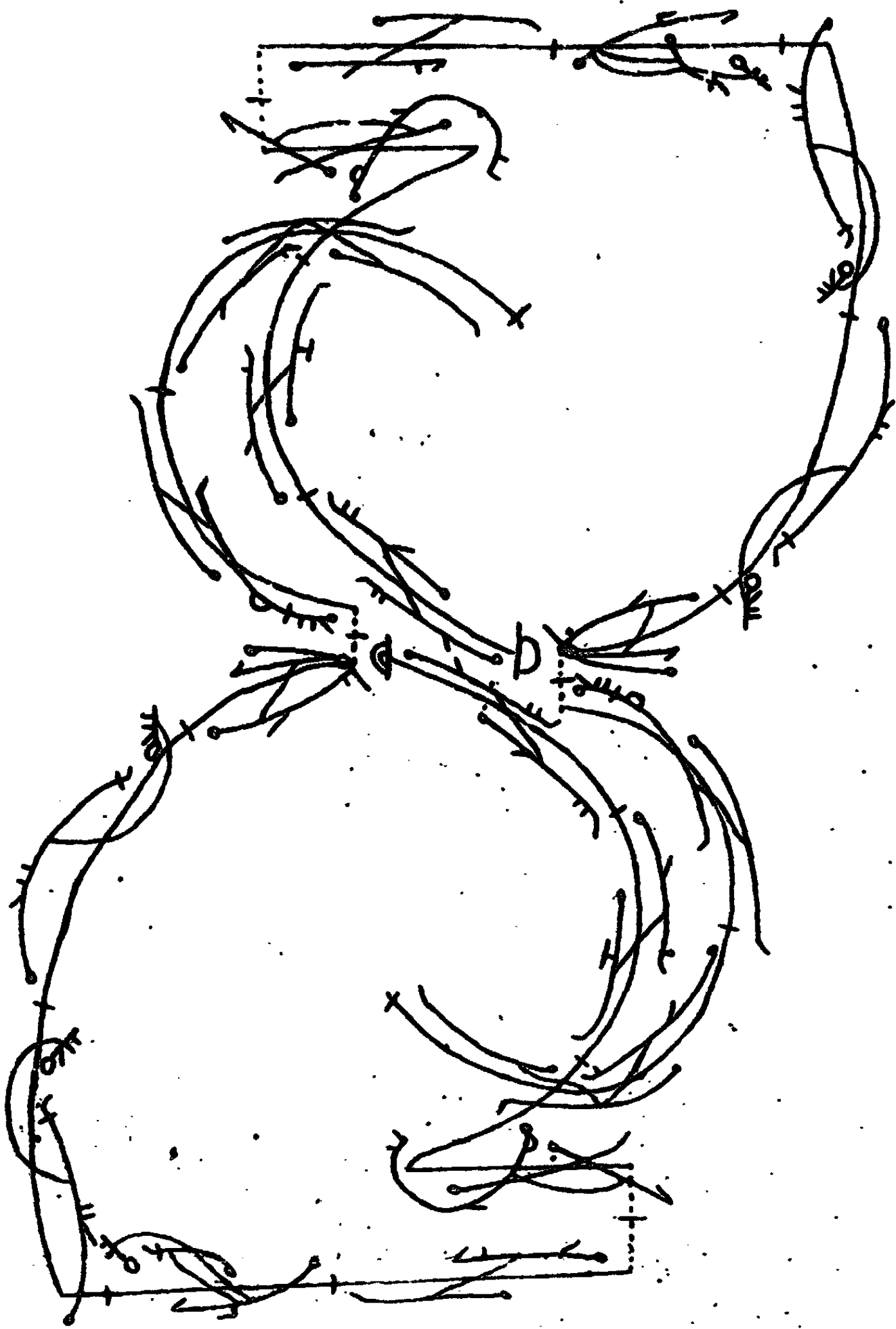
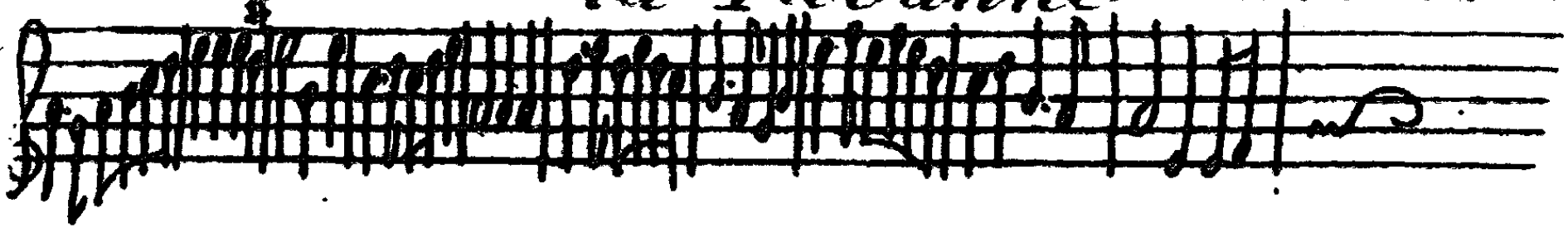
Ceux qui trouveront quelque difficulté soit dans cette Dance, ou dans le Livre de Chorégraphie pourront s'adresser à moy, je me feray un plaisir de lever toute leurs difficultés.



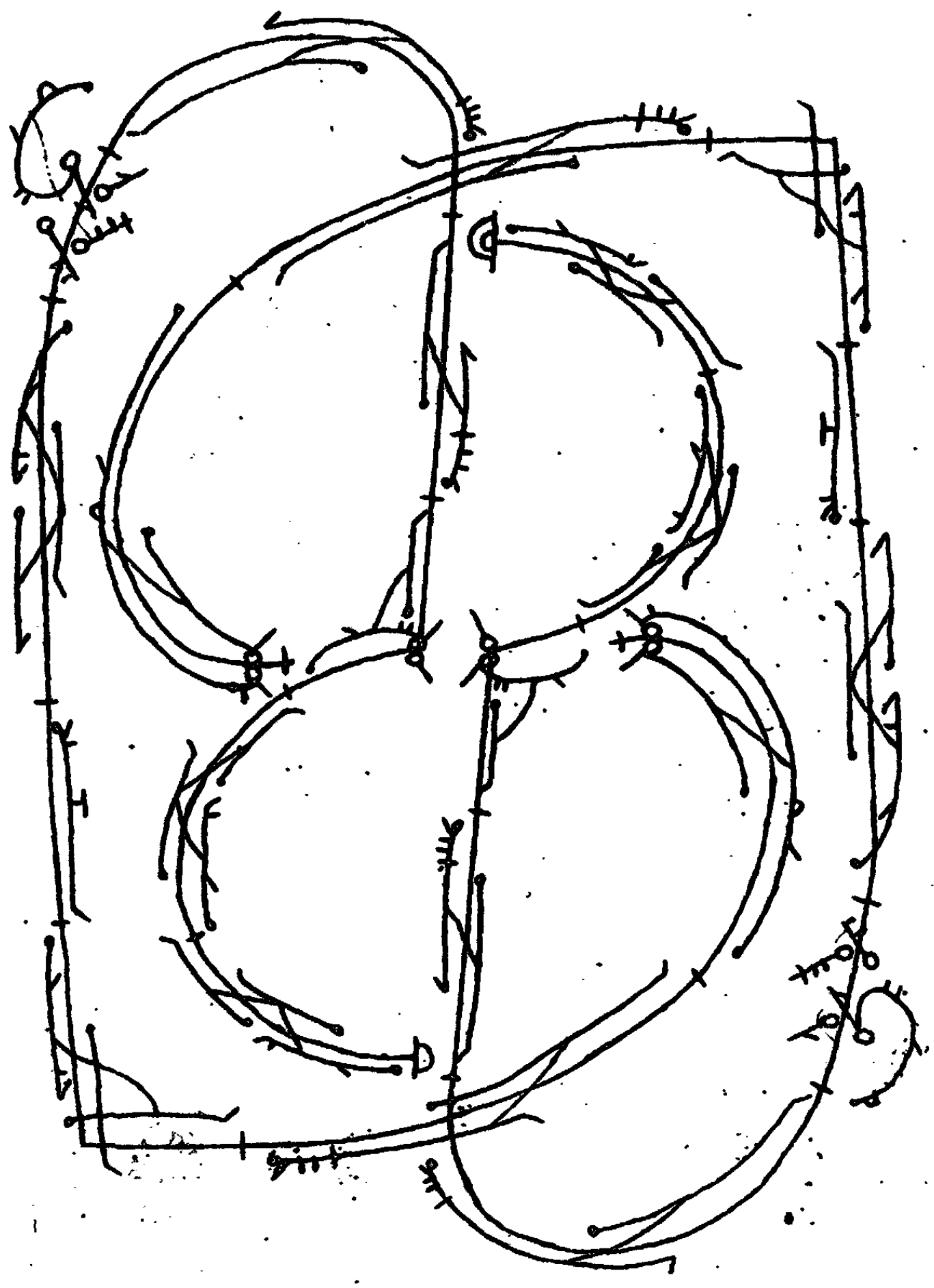
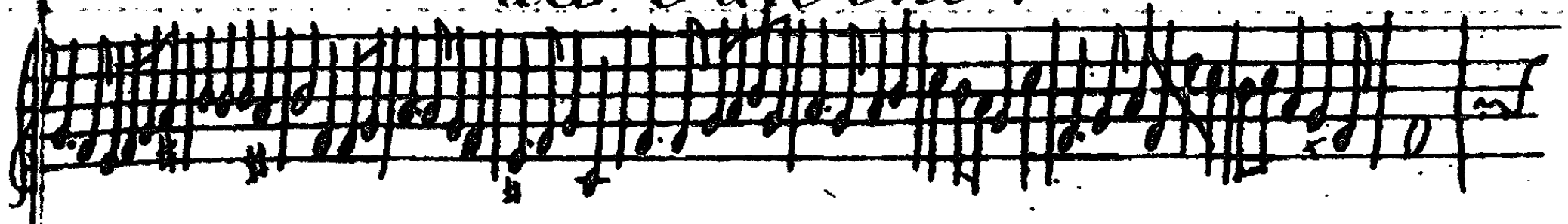
La Pavane des Saisons.



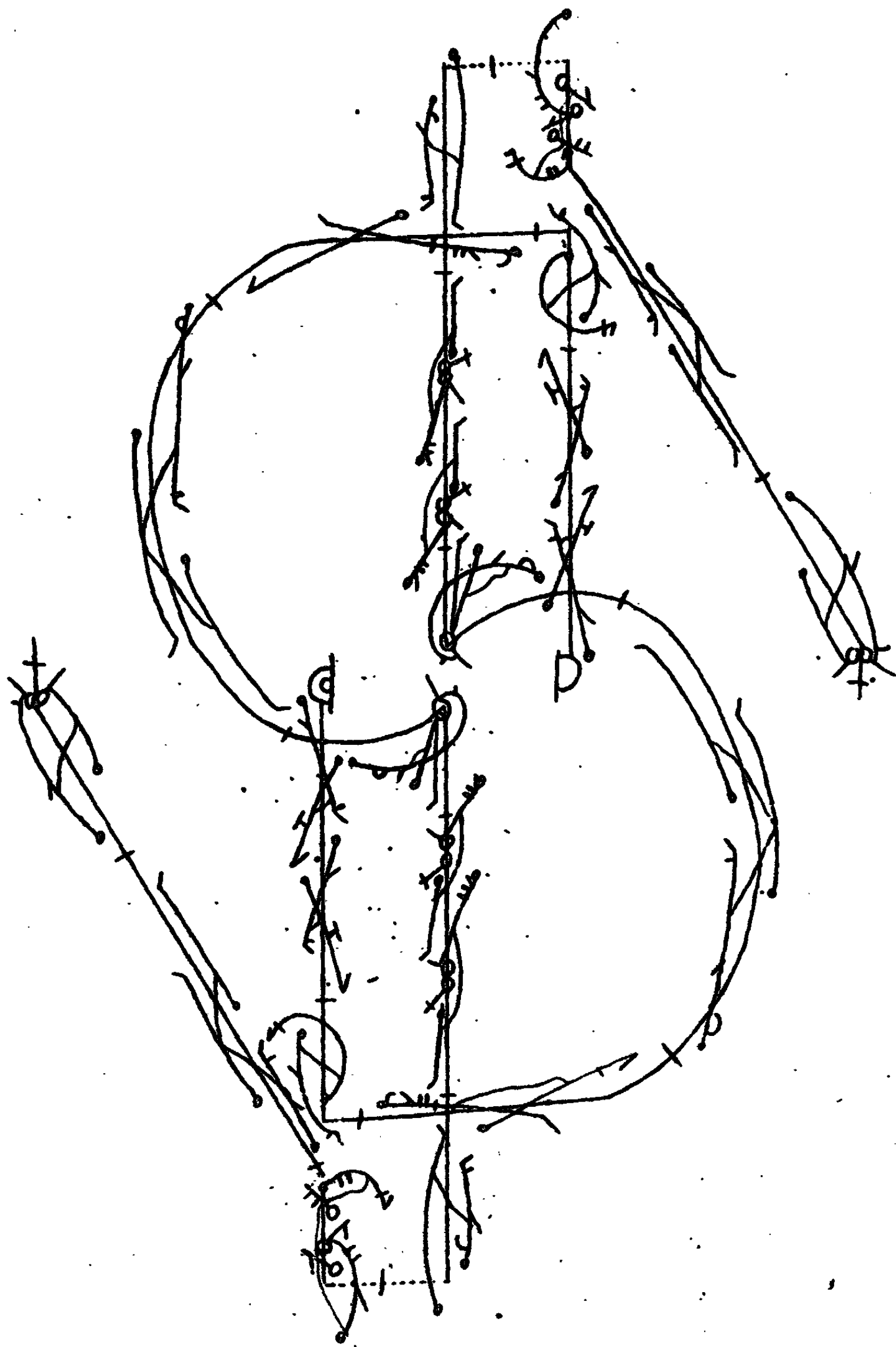
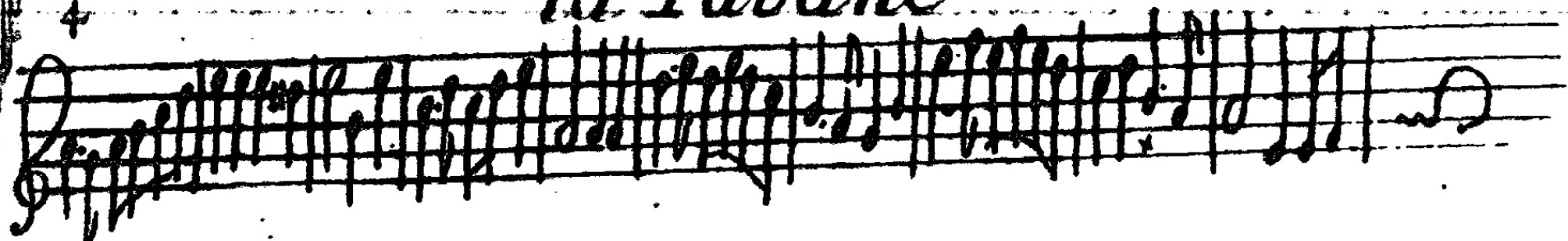
la Pavanne



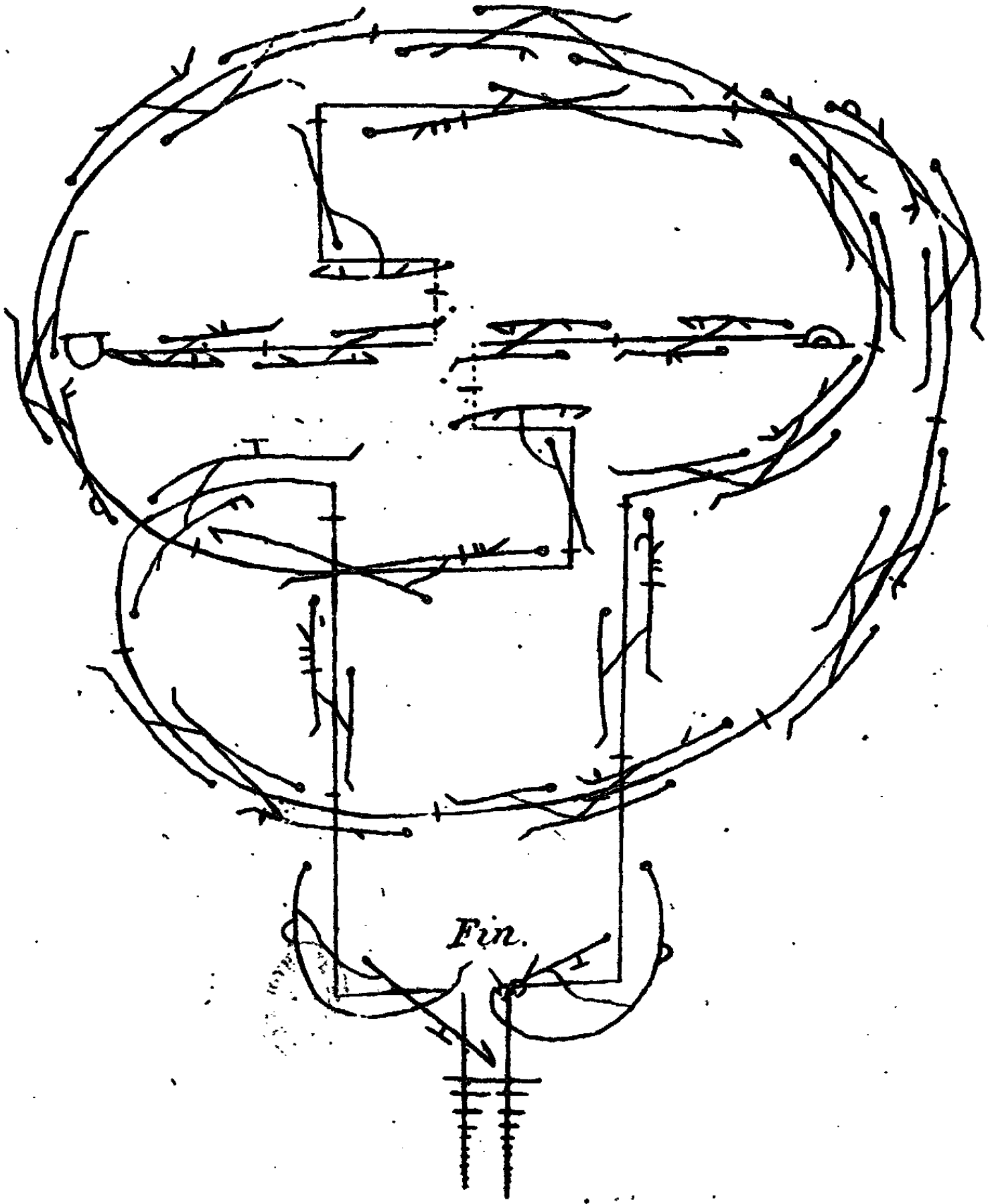
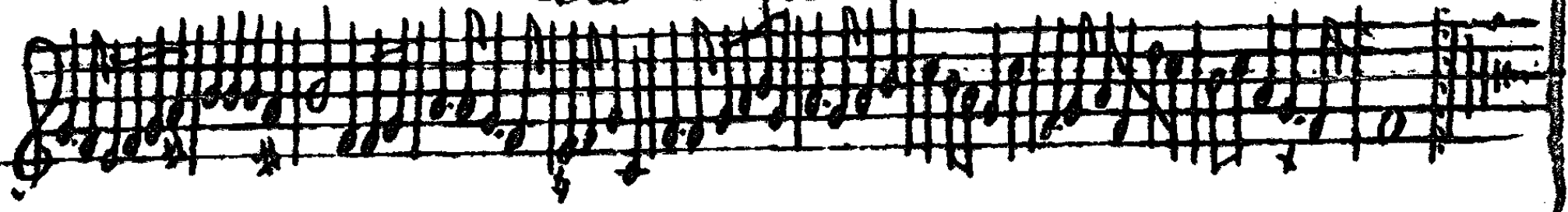
des Saisons.



la Pavane



des Saisons.



Extrait du Privilège du Roy

Par grace et Privilège du Roy. donné a Paris le 22.^e Aoust 1699. signé par le Roy en son Conseil Moret. Il est permis au sieur Raoul Anger Feuillet M.^e de Dance a Paris. de graver, faire graver, ou faire imprimer, vendre et débiter toutes les nouvelles Dances, tant de sa façon que des autres Autheurs pendant le tems et espace de six années. avec défences a toutes personnes de quelque qualité et condition quelles soient d'en graver, imprimer où d'en vendre de contrefaites à peine de trois mil liures d'amende et de tous dépens dommages et interets. ainsi qu'il est porté plus au long par lesdites lettres dudit privilège.

Registre sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs et Marchands Libraire conformément aux réglemens; a Paris le treize Décembre 1699. signé C. Ballard syndic.